

Postulat P2023.07 Denis Grandjean (règlement concernant les objets trouvés)¹

Prise en considération

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Je remercie le Conseil d'Etat pour la diligence et le contenu de sa réponse qui va tout à fait dans le sens de mon postulat.

Par le dépôt de ce postulat sur les objets trouvés, je désire qu'une organisation existe dans notre canton. De ce fait, il sera nécessaire que le Conseil d'Etat édicte une réglementation claire. Comme vous l'avez constaté, les dispositions d'exécution fribourgeoises du 22 novembre 1911 sont obsolètes et ne sont plus du tout suivies dans la pratique actuelle. Il y a en effet de nombreuses questions: qui doit recevoir les objets trouvés? qui doit les garder? les vendre? les faire estimer? un émolument doit-il être perçu? des frais d'estimation doivent-ils être encaissés? une récompense doit-elle être donnée à l'inventeur et à combien de pour-cent se situe-t-elle, le trouveur peut-il devenir le propriétaire de l'objet? après combien de temps? De plus, actuellement, il est très difficile d'effectuer des recherches dans d'autres cantons lorsque vous avez perdu un objet. Il serait nécessaire de créer un centre par district et que ces services communiquent par informatique afin d'établir la liste des objets.

Suite à la réponse du Conseil d'Etat, je suis d'accord qu'une étude puisse être effectuée dans le cadre de la révision totale de la loi d'application du code civil suisse en espérant que cette révision soit traitée avec la même célérité que mon postulat.

Pour terminer, je vous demanderai d'accepter mon postulat, qui traite d'un objet bien trouvé!

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat «Règlement concernant les objets trouvés». Il s'agit là d'une mise à jour de la réglementation et de l'attribution des compétences de la loi qui date déjà du 22 novembre 1911.

A titre personnel, j'estime qu'il serait judicieux de créer un seul service pour gérer et traiter sur le plan cantonal ces objets trouvés. Ce serait plus facile, à mon avis, de gérer tout ça. Je vous donne un exemple. Il y a quelques années en arrière, j'avais mon bétail qui alpaît à Bourg Saint-Pierre, – vous savez où c'est – au pied du col du Grand-Saint-Bernard. Pendant la saison, le garde-génisses m'a téléphoné: «*Deux de tes bêtes avaient disparu!*» Donc, aujourd'hui, on ne les a toujours pas retrouvées! (*hilarité!*) A la fin de la saison, le garde-génisses y m'a dit: «*Charly, écoute, probablement elles ont passé le col.*» J'ai dit: «*Mais il y avait de la neige!*» Ont-elles été aidées ou pas? Je suis allé deux fois dans la vallée d'Aoste mais je ne les ai pas trouvées...

Malgré tout ça, le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à soutenir ce postulat. (*hilarité!*)

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). La réflexion soulevée par le postulat de mon collègue Denis Grandjean

a l'avantage de dépoussiérer – et il était temps – la réglementation actuelle qui date du début du siècle passé. Le Conseil d'Etat, quant à lui, est également d'avis qu'il y a lieu d'élaborer de nouvelles bases légales en adéquation notamment avec la réalité, avec le quotidien.

L'ensemble des modalités d'ordre juridique étant énoncé dans la réponse donnée par ce même Conseil d'Etat, nous n'allons pas les rénumérer. On soulignera cependant qu'il faudra combler le vide juridique aussi lié aux animaux en errance. J'espère que nous allons retrouver les génisses de notre collègue Brönnimann. Cette situation qui sera prise en main et qui est prise en main pour l'instant par le Service vétérinaire (*rires!*). En conclusion, l'Alliance centre gauche soutient à l'unanimité ce postulat.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a analysé le postulat de notre collègue Denis Grandjean. Plus qu'un règlement, c'est une aide efficace à la recherche des objets perdus qui peut apporter un intérêt pour nos concitoyens. En Suisse romande, en guise de règlement, les grandes villes rappellent le comportement à adopter lorsqu'un objet est trouvé, conformément aux articles du CO. Une exception en Valais, un site Internet particulièrement performant répertorie tous les objets perdus sur territoire valaisan. Une initiative similaire pour le canton de Fribourg, complétée par un règlement, apporterait une aide efficace à la population du canton ainsi qu'à toute autre personne perdant un objet sur notre territoire.

A l'unanimité, le groupe libéral-radical vous recommande d'accepter le postulat de notre collègue Denis Grandjean.

Tschopp Martin (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion hat das Postulat von Denis Grandjean betreffend die Ausarbeitung eines Ausführungsreglementes zu den Artikeln 720–724 des ZGB über Fundsachen diskutiert. Wir unterstützen dieses Postulat im Sinne des Verfassers. Ob es pro Bezirk nur eine einzige Stelle braucht, welche Fundgegenstände einsammelt und wieder zurückgibt, das wird der Staatsrat dann in seiner Antwort sagen.

Eine Frage, die uns aber interessiert, ist die folgende: Wer sind die in der Antwort des Staatsrates genannten Dritten, wenn Gegenstände nicht abgeholt werden? Gibt es beispielsweise an bestimmten Tagen öffentliche Versteigerungen, analog den Versteigerungen bei den SBB, für solche Gegenstände? Wir danken dem Staatsrat für die Beantwortung dieser beiden Fragen und wir werden dieses Postulat unterstützen.

Waeber Emanuel (PDC/CVP, SE). Le postulant propose de créer un seul service par district chargé de traiter des objets trouvés, c'est-à-dire la récolte et la restitution de ces objets trouvés.

Die Freiburgischen Ausführungsbestimmungen zur entsprechenden Bundesgesetzgebung stammen, wie bereits erwähnt, aus dem Jahre 1911 und entsprechen nicht mehr den heutigen Realitäten. Demnach ist das Friedensgericht die zuständige Amtsstelle für die Entgegennahme und den Verkauf der gefundenen Sachen.

¹ Déposé et développé le 11 décembre 2007, BGC p. 2140; réponse du Conseil d'Etat le 3 avril 2008, BGC p. 533.

Dies stimmt mit der heutigen Realität nicht mehr überein und muss sich entsprechend verbessern.

Imaginez-vous, Mesdames et Messieurs, qu'on perde une ou un collègue du Grand Conseil et qu'on ne sache pas comment procéder pour le retrouver!

Au nom du groupe démocrate-chrétien, nous vous proposons de suivre le Conseil d'Etat et de prendre en considération ce postulat, ainsi d'étudier et de régler la situation au niveau des districts.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie tous les intervenants pour le soutien à cette motion et à la réponse du Conseil d'Etat. Je remercie notamment M. le Député Brönnimann pour son exemple qui a créé une bonne hilarité. Il y aura certainement dans le Bulletin du Grand Conseil une parenthèse où on va dire hilarité! Je vous remercie d'avoir évité une crise diplomatique avec l'Italie puisque vous avez trouvé vous-même une solution avec ces deux génisses perdues! Simplement pour dire, il y avait une motion au Conseil national qui dit: «*Les animaux ne sont pas des objets, ne sont pas des choses*» – «*Tiere sind keine Sachen*». Il n'est pas clair que dans le futur règlement votre cas serait effectivement couvert.

M. Jean-Daniel Wicht propose qu'on étudie aussi la solution valaisanne avec site Internet. Je crois que c'est effectivement une solution qu'on peut envisager.

Monsieur le Député Martin Tschopp stellt die Frage, was mit den Gegenständen passiert, die nicht abgeholt werden.

Je n'ai pas la réponse, je dois dire.

Ich weiss nicht genau, wie das passiert.

Je sais que pour les CFF, des ventes aux enchères ont lieu régulièrement (des parapluies, des vélos etc.) mais effectivement là je vais me renseigner, Herr Grossrat Tschopp, und ich werde Ihnen die Antwort noch geben.

Monsieur le Député Grandjean souhaite qu'on traite, qu'on aborde la modification du code d'application du Code civil avec la même célérité avec laquelle on a traité sa motion. Je veux bien essayer. Il a raison de poser la question. Effectivement, cela fait plus de vingt ans qu'on promet toujours qu'on veut modifier la loi d'application du code civil. Comme jeune député, j'avais aussi déposé une motion qui concerne le voisinage, les distances entre les arbres et la parcelle voisine. Cela avait été accepté mais c'était il y a vingt ans. Depuis rien ne s'est passé. Il y a d'autres exemples. Je vous avoue que c'est compliqué. C'est effectivement compliqué; il y a une certaine résistance. On dit que c'est interdirectionnel, qu'il faut attendre telle et telle solution à Berne. La loi sur les tutelles est en révision. Il y a tout le temps quelque chose qui est révision mais j'ai la ferme volonté de faire une révision totale. J'ai déjà donné les mandats dans ce sens et, en tout cas d'ici la fin de la législature, on devrait vous soumettre une révision totale. Encore une fois, ce n'est pas chose aisée. Il y a la succession, il y a le droit de voisinage. Il y a d'autres questions assez délicates qui ne concernent pas seulement la Direction de la justice mais beaucoup d'autres Directions. Mais on va faire diligence!

– Au vote, la prise en considération de cette ce postulat est acceptée par 79 voix contre 1. Il y n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Borschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

A voté non:

Menoud (GR, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Electons

Un président de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif (Gruyère, Glâne, Broye, Veveyse), en remplacement de Michel Morel

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blancs: 9; nul: 1; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu pour une durée indéterminée M. Louis Sansonnens, par 80 voix.

Ont obtenu des voix M. Jean-Christophe Oberson: 8.

Un assesseur suppléant auprès de la Justice de paix de la Veveyse (nouveau)

Bulletins distribués: 96; rentrés: 90; blancs: 3; nul: 1; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu pour une durée indéterminée M. Charles Ducrot, par 58 voix.